

Conférence générale

GC(53)/5/Corr.1

7 septembre 2009

Distribution générale
Français

Cinquante-troisième session ordinaire

Point 11 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale
(GC(53)/1)

Programme et budget de l'Agence pour 2010-2011

Rectificatif

- Le paragraphe 4 du projet de résolution B, « Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2010 », page 73, doit se lire comme suit : « 4. Prie instamment tous les États Membres de verser des contributions volontaires pour 2010 conformément aux dispositions de l'article XIV F du Statut, du paragraphe 2 de sa résolution GC(V)/RES/100 modifié par la résolution GC(XV)/RES/286, ou du paragraphe 3 de la première de ces deux résolutions, selon les cas. »
- Au tableau 20, page 240, sous « Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire », le texte doit se lire « Activités de base non financées par le budget ordinaire ».
- Sous *Changements et tendances concernant les ressources* à la page 259, la première phrase doit se lire comme suit : « Les crédits demandés, aux prix de 2009, augmentent de 10,4 % (1 701 777 €) pour 2010 par rapport à 2009 et de 1,4 % (246 555 €) pour 2011 par rapport à 2010. »